ASSEMBLÉE NATIONALE

17 décembre 2009

LA POSTE ET LES ACTIVITÉS POSTALES - $(n^{\circ} 2138)$

| Commission | |
|--------------|--|
| Gouvernement | |

SOUS-AMENDEMENT

N° 442

présenté par M. Ollier

à l'amendement n° 436 de M. Proriol

à l'ARTICLE 2 BIS

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« usagers »,

insérer les mots :

« dans un échantillon de bureaux de poste ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.